

Plan Local d'Urbanisme

Plan des périmètres à titre informatif

PLU prescrit le 30 Juin 2008
PLU arrêté le 12 Juillet 2011
PLU approuvé le

Légende :

-  Périmètre de droit de préemption urbain (DPU)
-  Programme d'Aménagement d'Ensemble (PAE)
-  Zone d'Aménagement Différé (ZAD)
-  Zone d'Aménagement Concerté (ZAC)
-  Espace naturel sensible du département (ENS)
-  Emprise des zones de bruit
-  Périmètre de projet urbain partenarial (PUP)
-  Périmètre au titre de l'article L.111-10 du Code de l'Urbanisme se décomposant comme suit :
 - A** - périmètre d'étude instauré par la CCPRO sur le quartier de la Maladrerie par délibération du 20 mai 2010.
 - B** - périmètre d'étude du projet de travaux publics. Recalibrage de l'Ouvèze sur les territoires de Bédarides et Sorgues pris en considération par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de l'Ouvèze du 15 février 2005.
 - C** - périmètre d'étude du projet d'aménagement de la RN7 entre Sorgues et Le Pontet instauré par arrêté préfectoral n°1291 du 31 mai 2001.
 - D** - périmètre d'étude de la troisième branche du Canal de Vaucluse pris en considération par délibération du Syndicat Mixte pour l'aménagement, la gestion et l'entretien du Canal de Vaucluse en date du 10 avril 2007.
 - E** - périmètre d'étude du projet de voie structurante de la zone commerciale de la Marquette pris en considération par la CCPRO le 27 mai 2004.

N

